



L'enfant au cœur
de nos priorités.

LA PROCÉDURE FLUX INVERSE

4.02.2019



DEFINITION DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES (EBS)

- **Enfants de 6 ans et +,**
- **Fratrie de plus de deux enfants,**
- **Enfant affecté d'un handicap ou problème de santé,**

En complément de la procédure classique d'apparentement, depuis 2009, l'Agence ouvre aux candidats une deuxième voie : « le flux inversé »

- Cette procédure consiste à **déléguer la responsabilité de l'apparentement d'enfants à besoins spécifiques** à l'Agence ou à d'autres opérateurs (privés).
- le pays d'origine transmet un dossier d'enfant **à un ou plusieurs OAA.**
- l'AFA identifie **en amont** les projets des candidats qui pourront répondre réellement aux demandes des pays partenaires.
- les candidats doivent autant que possible être **orientés** vers un pays vers lequel ils peuvent commencer une démarche classique d'adoption.
- ces projets se distinguent par une ouverture à des besoins spécifiques correspondant à **des particularités importantes, une disponibilité des futurs parents, un accès aux soins et une ouverture concernant l'origine de l'enfant.**

METHODOLOGIE EBS

Le dispositif AFA-EBS est piloté par une coordinatrice EBS (Lucille MARTYN).

Il repose sur l'intervention d'une commission pluridisciplinaire (coordinatrice, médecin-conseil : Dr Gérard GARNIER, psychologue : Mme Liliana MINGITA et le cas échéant rédacteur concerné de l'agence).

Cette commission doit systématiquement se réunir pour :

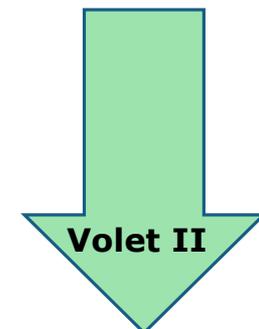
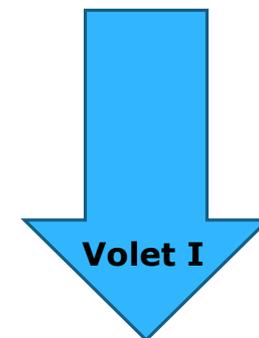
- **Identifier les candidats pouvant intégrer le programme d'adoptions en Flux inversé** et donc être inscrits dans la base « AFA-EBS », au terme du parcours de préparation et d'aide à la délimitation du projet (**volet I**)

- **Proposer la candidature d'une famille inscrite dans ce programme** lorsqu'un pays d'origine sollicite l'AFA en vue de l'apparement en Flux inversé d'un enfant déterminé (**volet II**).

Les décisions de la commission AFA-EBS sont prises en consensus.

Accompagnement proposé par l'AFA pour les candidats qui ont pour projet d'adopter un enfant à besoins spécifiques :

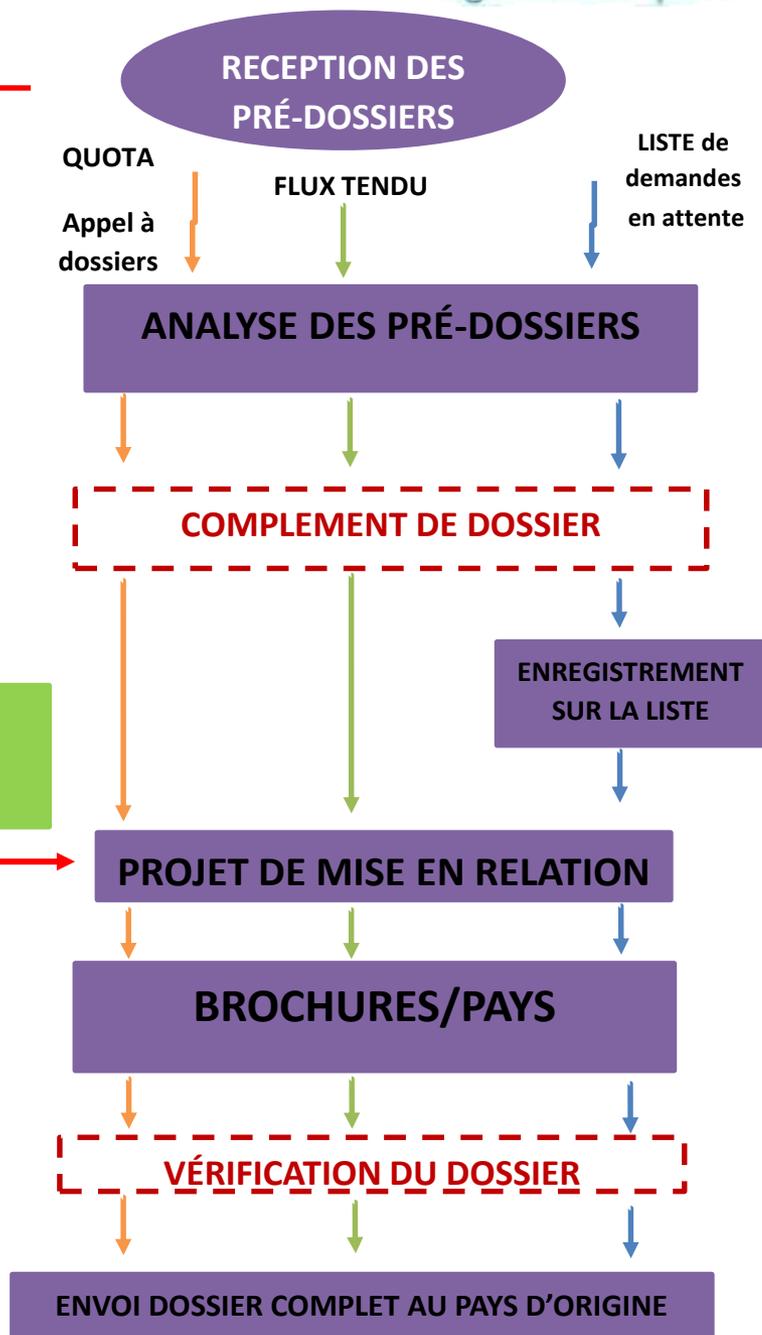
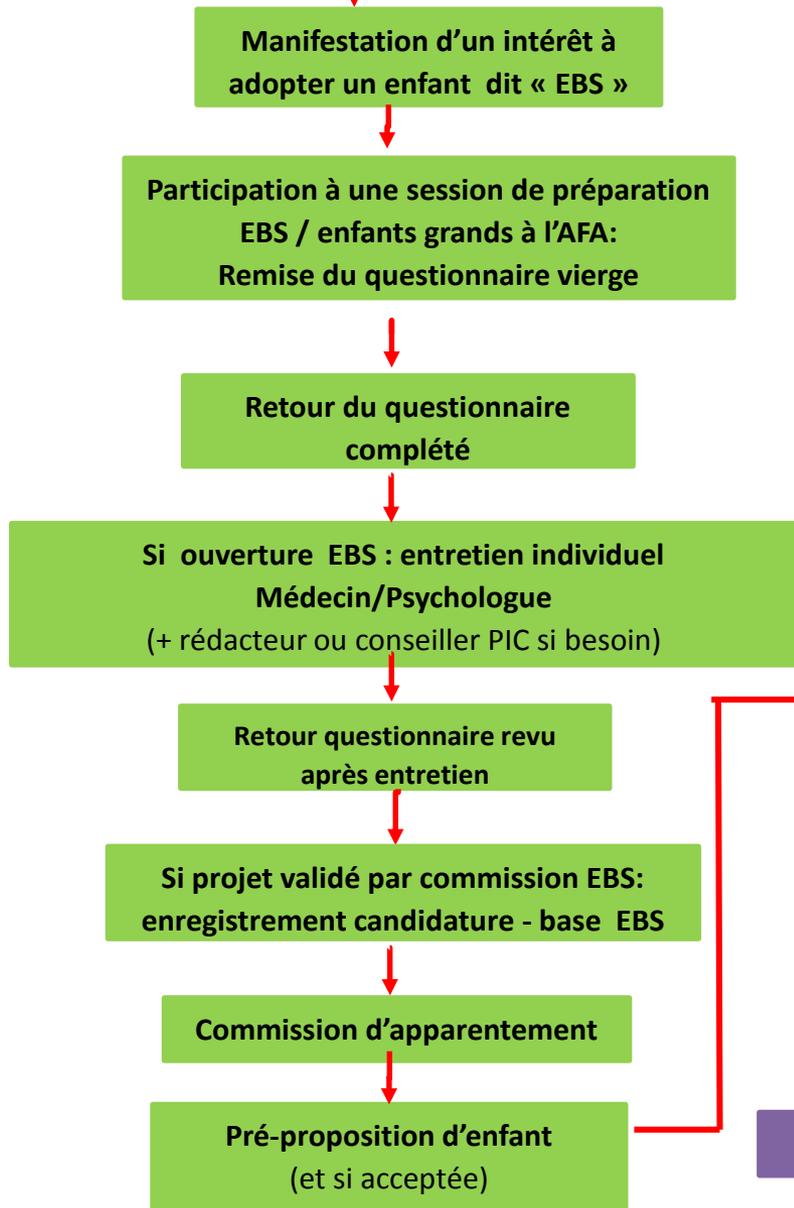
- * Réunion d'information collective au siège de l'AFA
- * Questionnaire EBS à retourner
- * Entretien individuel avec le médecin et la psychologue
- * Possibilité d'intégrer le programme de familles candidates au FI
- * Commission d'apparementement pour identification d'une famille
- * Pré-proposition
- * Information du P.O. de l'enfant
- * Validation de la candidature de la famille par le P.O.



CHEMIN DE L'ADOPTION

A L'AFA

EBS – « flux inversé »



Red arrow from AFA to 'Manifestation d'un intérêt à adopter un enfant dit « EBS »'

Red arrow from 'Pré-proposition d'enfant' to 'PROJET DE MISE EN RELATION'

ACTIVITE DE LA COMMISSION « EBS » EN 2018

152 dossiers d'enfants réceptionnés dans le cadre de demandes de recherche de famille émises par les pays partenaires de l'AFA (140 en 2017).

85 questionnaires EBS ont été distribués et **151 familles** ont été accompagnées pour intégrer le programme du « *flux inversé* ».

78 réunions de la commission EBS (75 commissions en 2017).

33 adoptions finalisées en 2018 (23 en 2017 et 27 en 2016).

⇒ **En 2018, les adoptions en flux inversé (33) ont représenté 19,52% des adoptions réalisées via l'AFA.**

(13,21% des adoptions réalisées en 2017 / 15,25% des adoptions réalisées en 2016).